

L'école de Musique, Danse et Théâtre propose la pratique des différentes disciplines à partir de la grande section de la maternelle, avec un apprentissage individuel et/ou collectif.

La classe théâtre est ouverte à partir de 8 ans.

Début des cours : lundi 23 Septembre 2019

Inscription : Par téléchargement des documents sur le site www.musiquenvie.com

• Sur les différents lieux d'inscriptions :

Lundi 09/09 de 16h30 à 19h à Bon-Encontre (espace culturel Delbès)

Mercredi 11/09 de 16h à 19h à Foulayronnes (espace culturel Le Galion)

Vous devez :

- Consulter le planning des cours,
- Choisir la discipline (*La F.M. est obligatoire pour les élèves mineurs inscrits à un cursus musical : Instrument ou technique vocale*).
- Contacter le professeur concerné, pour les cours individuels et semi-collectifs.
- Remplir une fiche d'inscription par élève, (pour les fiches pré-remplies : vérifier l'exactitude des coordonnées).

▲ **Élèves des Communes Subventionnées: justificatif de domicile obligatoire à fournir lors de l'inscription.**

▲ **Élèves des communes de Colayrac-St-Cirq et de Foulayronnes:** nombre de places limitées, la date limite des réinscriptions est fixée au 11 septembre 2019.

Tarifs :

- Les tarifs sont annuels, le règlement au trimestre étant une facilité de paiement.
- Les tarifs sont calculés selon la discipline, la durée des cours, l'âge et le lieu de résidence de l'élève.
- **L'adhésion de 25€ par élève est obligatoire, en tant que membre de l'Association adhérente au contrat de la Confédération Musicale de France.**
- Le, ou les chèques sont remis lors de l'inscription, libellés à l'ordre de Musiqu'envie.
- Aucun encaissement avant le 1/10.
- Les paiements au trimestre seront encaissés aux dates suivantes :

10/10/2019 10/01/2020 10/04/2020

Des réductions s'appliquent dans les cas suivants (hors ateliers):

- 20€ pour une 2^e discipline par élève mineur (à déduire du 1^{er} chèque).
- 20€, à partir du **2^{ème} élève mineur**, pour la même famille (à déduire du 1^{er} chèque, si paiement au trimestre).

Rappels :

- Vous devez avoir pris connaissance du règlement intérieur (sur le site).
- Pour la danse : **un certificat médical est obligatoire dès le 1^{er} cours.**
- Aucun élève ne sera admis en cours, s'il n'a pas, en temps utile, déposé son dossier complet accompagné du règlement.
- Il est de votre responsabilité de vous assurer de la présence des professeurs avant de laisser vos enfants. De même, nous vous demandons de récupérer vos enfants à l'heure de fin de cours (notre responsabilité étant désengagée).
- Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter :

par mail à : ecolemusiquenvie@orange.com

Informations sur la protection des données :

Conformément au Règlement Général sur la protection des Données applicable depuis le 25/05/2018, nous vous informons que vous avez le droit de consulter, modifier ou supprimer les données personnelles que nous détenons vous concernant. Pour toute demande de consultation, modification ou suppression de ces données, merci de bien vouloir envoyer un simple courrier à l'adresse suivante:

Musiqu'envie
Le Galion-Allée André Malraux
47510 Foulayronnes

Par ailleurs, nous vous informons que nous utilisons vos données uniquement à des fins professionnelles.

En aucun cas, nous ne les communiquons à des tiers.

Nous nous engageons à traiter vos informations personnelles dans le respect de la réglementation en vigueur.